

Vade-mecum

Pour une prise en charge collective de la Maîtrise de la Langue dans l'académie de Caen

Priorité nationale et priorité fondamentale de notre académie, la Maîtrise de la Langue est notre bien commun. Constitutive des relations entre les hommes, source de plaisir et vecteur de tous les savoirs, elle est l'outil de la construction de soi. Aussi est-elle l'affaire de tous les enseignants, de tous les niveaux d'enseignement et de toutes les disciplines.

Priorité de notre académie, la Maîtrise de la Langue est la compétence première et indispensable qui conditionne la réussite des élèves et permet de réduire un décrochage scolaire préoccupant. En cela, elle nous concerne particulièrement et solidairement. Elle s'impose comme un champ de réflexion et d'action pour permettre aux élèves, collégiens et lycéens de l'académie de Caen, de mieux réussir leurs études.

Mais la Maîtrise de la Langue, pour être prise en charge de manière collective et donc efficace, doit être définie afin que chacun sache, selon sa discipline, le lieu où il enseigne et les élèves qu'il accueille, ce qui est de sa compétence, de sa responsabilité et de la spécificité de son action pédagogique.

I. La Maîtrise de la Langue : définition

Une langue se définit par l'ensemble de ses règles, de son lexique et des usages qui la constituent à un moment de son histoire. Son usage et son enseignement construisent la maîtrise de compétences langagières : dire, lire, écrire.

Enseigner la langue et les pratiques langagières
pour construire le savoir

Ces pratiques langagières doivent s'enseigner dans leur interaction et selon les contextes spécifiques et particuliers des disciplines et domaines.

On ne peut donc attendre des élèves qu'ils possèdent ces compétences de manière préalable aux apprentissages : elles devront s'acquérir au fil de leur scolarité, dans des situations toujours plus complexes et plus diverses, dans les disciplines et dans des champs de savoirs élargis, mis en relation et constitutifs d'une véritable culture.

On ne peut pas dissocier un savoir de la langue qui le construit et le véhicule. C'est donc cette double prise en charge que le professeur doit articuler constamment.

Infléchir la pédagogie: faire-faire à l'élève, donner sens aux
apprentissage et les évaluer

Cette définition induit des évolutions importantes sur le plan pédagogique autant pour l'activité de l'élève en classe que pour la posture du professeur. L'élève devient l'acteur principal des pratiques langagières comme le décline précisément le pilier 1 « Maîtrise de la Langue » du « Socle Commun de Connaissances et de Compétences »: pendant la séance, il dit, lit et/ou écrit dans des activités qui, pour lui, doivent faire sens. C'est la maîtrise de ces compétences qui valide la formation commune.

Quant au professeur, il crée les situations d'apprentissage, les motive, les balise, explique et valide les parcours, depuis la construction du savoir jusqu'à son réinvestissement. C'est lui aussi qui explicite les contours, méthodes, finalités de sa discipline, valorise le savoir qui s'y joue, le plaisir qu'on en retire.

C'est donc lui qui prévoit de mettre en place et d'utiliser les outils de la langue et des langages spécifiques des disciplines enseignées.

II. Prise en charge de la Maîtrise de la Langue : de l'école maternelle et élémentaire au collège et au lycée

A l'école maternelle

L'acquisition d'un langage oral, organisé et compréhensible par tous, est la première des exigences scolaires à laquelle l'élève de l'école maternelle est confronté. Pour le diriger dans cette conquête, l'enseignant conçoit des situations langagières riches et variées, pensées par le maître pour tous les élèves, dans une progression qui prend en compte les différentes composantes de la langue.

Acquérir le langage oral et découvrir l'écrit

La découverte du monde de l'écrit s'exerce simultanément dans l'identification progressive des usages et des fonctions des différents types d'écrits, dans la construction du principe alphabétique et dans la fréquentation quotidienne de la littérature de jeunesse. En grande section, l'enseignant prépare explicitement les élèves à apprendre à lire et à écrire en clarifiant les enjeux de ces deux apprentissages.

Au cycle des apprentissages fondamentaux

Mettre en oeuvre et s'appropriier
des pratiques langagières : dire, lire, écrire

Dans la continuité des acquis de l'école maternelle, le professeur construit les conditions d'un apprentissage systématisé de la lecture et de l'écriture tout en proposant des projets qui développent l'appétit de lire et d'écrire. Le plaisir de dire est suscité et entraîné.

Dès le tout début du CP, la langue est un objet dont on observe le fonctionnement à l'oral et à l'écrit pour en repérer des éléments que l'on organise progressivement en premiers savoirs dans les champs de l'orthographe, de la conjugaison, de la grammaire et du vocabulaire. Pour atteindre les compétences attendues au palier 1 du Socle Commun, les pratiques langagières du dire, lire, écrire sont développées dans tous les temps de la classe.

Au cycle des approfondissements

Le dire, le lire et l'écrire se pratiquent dans le cadre des disciplines et de la diversité de leurs supports. La particularité de l'action du professeur des écoles tient à sa polyvalence : il lui appartient donc de distinguer clairement les règles de fonctionnements des différents types d'écrits à lire ou à écrire, des formes orales à produire dans chaque discipline.

Construire de manière explicite les discours et contenus des disciplines

Dans le même temps, le champ disciplinaire du français se structure plus nettement en distinguant des compétences à acquérir en littérature mais aussi en vocabulaire, orthographe, grammaire et conjugaison. L'enseignement du français ne coïncide plus exactement avec la construction de la Maîtrise de la langue, laquelle convoque toutes les disciplines.

Au collège et au lycée

Dans le second cycle, la nouveauté fondamentale repose sur une organisation qui se décline selon les différentes disciplines enseignées et renvoie chacune d'entre-elles à une prise en charge de la Maîtrise de la Langue indissociable de la maîtrise des savoirs. Le professeur doit exploiter toutes les situations favorisant la poursuite des apprentissages en Maîtrise de la langue.

Passer à une logique disciplinaire

Chaque enseignant doit donc inscrire la logique et la cohérence de sa discipline dans une réflexion amorcée à l'école primaire. Il doit également enseigner le lexique, les formes, les genres des textes et des supports et leur rôle dans la cohérence d'une démarche d'apprentissage qu'il explicite et dont il donne les règles et les étapes.

Construire l'articulation savoirs et pratiques langagières

De manière collective, on développe dans toutes les disciplines les compétences langagières adaptées aux finalités des enseignements.

La seule transversalité de la Maîtrise de la Langue consiste donc en cette prise en charge diversifiée et quantitativement importante des pratiques langagières: les enseignants de langues vivantes constituent des personnes ressources à cette mise en oeuvre de la langue dans des situations de communication explicites, motivantes et finalisées.

III. Pour une pédagogie de la Maîtrise de la Langue

Veiller au bon usage de la langue

Il est de la responsabilité de tous de veiller au bon usage de la langue - celle du professeur et celle de l'élève - à sa correction à l'oral comme à l'écrit et au respect de l'orthographe.

Toutefois cette vigilance partagée ne suffit pas à doter les élèves des compétences indispensables à leur réussite scolaire.

Articuler savoir et pratiques langagières

Il convient donc de construire les dispositifs pédagogiques disciplinaires qui permettent d'articuler les savoirs avec les compétences langagières qui les construisent en rendant l'élève actif, c'est-à-dire en situation de lecture, d'écriture, d'expression orale et d'écoute.

Expliciter : du côté de l'enseignant du côté de l'élève

Il est indispensable également de lever les implicites qui font obstacle aux apprentissages :

- en explicitant le contexte pédagogique, les objectifs, les démarches et méthodes ainsi que l'implicite culturel, s'il ne fait pas l'objet d'une approche spécifique d'apprentissage ;
- en conduisant l'élève à dépasser ses premières représentations, à écrire ou verbaliser son savoir, ses démarches, à les exposer, étayer et argumenter dans le dialogue mené dans la classe, c'est-à-dire à adopter des postures réflexives;
- et en lui donnant des occasions d'éprouver du plaisir à lire, dire, écrire, jouer avec la langue et les mots, rencontrer les oeuvres à travers des pratiques culturelles riches, ouvertes et vivantes.

Utiliser ses compétences dans des situations de communication authentiques, sociales, culturelles, professionnelles, dans la classe et au-delà

Enfin tous les apprentissages, toutes les découvertes, seront renforcés dans des situations où les échanges seront authentiques et finalisés, les productions des élèves diffusées et partagées, constitutives d'un savoir-faire qui pourra également être référé à des situations sociales, professionnelles.

Construire et développer l'interdisciplinarité dans des démarches de projet motivantes et signifiantes

S'il n'existe pas de langue universelle pour tous les apprentissages et s'il faut en conséquence enseigner la spécificité des discours disciplinaires, il n'en reste pas moins qu'il faut également confronter les disciplines pour enregistrer leurs différences et complémentarités, dans une approche motivante, autour de problématiques inscrites dans des champs de savoirs élargis, à l'exemple de ceux de l'histoire des arts, de l'éducation civique et du développement durable.

IV. L'engagement de l'académie de Caen

Se former ensemble

Des outils sont d'ores et déjà à disposition des équipes. Pour mettre en place cette politique ambitieuse, l'Académie de Caen s'engage à offrir :

- un plan de formation interdisciplinaire à l'échelle de l'Académie ;
- des formations inter-degrés favorisant la progression des enseignements ;
- des formations disciplinaires intégrant cette réflexion pédagogique ;
- des formations favorisant l'utilisation, la mise en oeuvre et l'évaluation du Socle commun de Connaissances et de Compétences, des grilles d'aide à l'évaluation et des documents pédagogiques pour sa mise en oeuvre (disponibles sur le site EDUSCOL) ;
- des documents de référence et des propositions pédagogiques disponibles sur le site académique, articulés selon les progressions à établir de l'école au lycée et selon les disciplines.

Le succès de cet ambitieux projet et de l'effort collectif se mesurera à l'amélioration sensible des compétences de tous les élèves de l'académie de Caen.

Pour tout renseignement complémentaire
maîtrise.langue@ac-caen.fr